Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260921-2026_09_21_D68-DE

**Commune de PLONEVEZ DU FAOU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026 - 68

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 15 septembre 2026 Convocation affichée le : 15 septembre 2026

**Présents :** M. BLEUZEN, V. CARO CHERRE, J.L. LANDREIN, J. BOULC'H, A. BRENAUT, A. RIOU, D. SALAÜN, G. BERNARD, A-M. BRETEL, L. LE GUILLOU, D. MENUGE, S. MAO, M. VOLANT LE DEROFF, M. CAENES-BARDON, M. QUERE.

**Absents excusés** : A. LAMANDA, B. BARBIER, D. MORVAN et E. DE OLIVEIRA-ORIOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 15

**Procurations** : A. LAMANDA (procuration à J.L. LANDREIN), B. BARBIER (procuration à D. SALAUN), D. MORVAN (procuration à V. CARO-CHERRE) et E. DE OLIVEIRA-ORIOL (procuration à G. BERNARD).

**Secrétaire de séance** : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
***Vente de délaissé communal d'espace vert***
***à M. et Mme Rémi BIZOUARN « rue de l'école » à Plonévez-du-Faou.***

Mme le Maire expose à l'assemblée :

- M. et Mme Rémi BIZOUARN à Plonévez-du-Faou ont saisi la commune et ont fait une demande de cession d'une parcelle communale d'espace vert, aux abords de leur propriété « rue de l'Ecole » - 29530 PLONEVEZ DU FAOU.
- Cette parcelle de terrain est cadastrée section YB n° 481 de 184 m2.
- Cette transaction est proposée au prix de **7,50 € le m2.**

Le Conseil Municipal après cet exposé, et avoir délibéré à l'unanimité :

- Considérant que ce délaissé est enclavé dans la propriété de M. et Mme Rémi BIZOUARN et ne servira pas de passage à une autre propriété,
- Décide de vendre à M. et Mme Rémi BIZOUARN une parcelle de terrain section YB n° 481 de 184 m2 au prix de **7,50 € / m2** soit **1 380 €.**
- Autorise Mme le Maire à signer l'acte officiel qui sera confié à l'Etude des notaires du Poher, à CARHAIX-PLOUGUER, dont les frais, seront à la charge de M. et Mme Rémi BIZOUARN.
- La recette de cette vente sera inscrite à l'article 775 du Budget communal 2026.

**Pour extrait conforme,**
**Mme le Maire,**
**Marguerite BLEUZEN.**